

PERPIGNAN

mairie-perpignan.fr

la catalane

CONSEIL MUNICIPAL

14 DÉCEMBRE 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2015-382

L'an deux mille quinze, le 14 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2015 s'est réuni Salle Arago, sous la présidence de Jean-Marc PUJOL.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Marc PUJOL, M. Romain GRAU, Mme Chantal BRUZI, M. Pierre PARRAT, M. Olivier AMIEL, Mme Fatima DAHINE, M. Michel PINELL, Mme Danièle PAGES, M. Richard PULY-BELLI, Mme Isabelle de NOELL-MARCHESAN, M. Mohamed IAOUADAN, Mme Chantal GOMBERT, M. Alain GEBHART, Mme Suzy SIMON-NICAISE, Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, Mme Joëlle ANGLADE, M. Stéphane RUEL, Mme Caroline FERRIERE-SIRERE, M. Brice LAFONTAINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Marcel ZIDANI, Mme Nicole AMOUROUX, Mme Michèle FABRE, M. Jean-Joseph CALVO, Mme Francine ENRIQUE, M. Dominique SCHEMLA, Mme Josiane CABANAS, Mme Véronique AURIOL-VIAL, Mme Brigitte PUIGGALI, M. Jean-Michel HENRIC, M. Bernard LAMOTHE, M. Olivier SALES, M. Pierre-Olivier BARBE, Mme Virginie BARRE, M. Charles PONS, M. Yves GUIZARD, Mme Christelle POLONI, M. Jérôme FLORIDO, Mme Carine COMMES, M. Nicolas REQUESSENS, M. Bruno LÉMAIRE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Clotilde FONT, Mme Catherine PUJOL, Mme Claudine MIZERA-FUENTES, M. Xavier BAUDRY, Mme Bénédicte MARCHAND, M. Alexandre BOLO, Monsieur Jean-Yves GATAULT.

REPRESENTES : Nathalie BEAUFILS, ayant donné pouvoir à Olivier AMIEL, Laurent GAUZE, ayant donné pouvoir à Jean-Marc PUJOL, Annabelle BRUNET, ayant donné pouvoir à Richard PULY-BELLI, Mohamed BELLEBOU, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COMMES Carine, Conseillère Municipale

=====

Tarifs des services publics municipaux 2016

M. Romain GRAU expose :

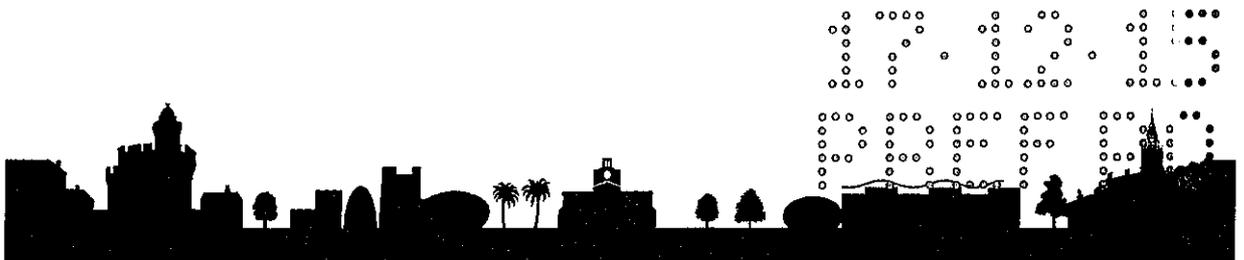
Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan gère de nombreux services en particulier dans les domaines culturels, sportifs, sociaux ou éducatifs. Certains de ces services publics font l'objet d'une tarification qui est votée chaque année par le Conseil Municipal.

Le fascicule, présenté en annexe, comporte des nouvelles prestations, d'autres font l'objet de réajustement pour tenir compte de l'inflation, toutefois la plupart des tarifs indiqués sont identiques à ceux de 2015.

Les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal décide :



1) D'approuver, les tarifs des services publics 2016 indiqués dans le fascicule joint en annexe,

OUI cet exposé,
Le Conseil adopte.

11 Abstentions

MM. LEMAIRE - PINGET - Mmes COSTA FESENBECK - FONT - M. BELLEBOU -
Mmes PUJOL - MIZERA-FUENTES - M. BAUDRY - Mme MARCHAND - MM. BOLO -
GATAULT

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

Accusé reçu le :

Affiché le

17 DEC. 2015
17 DEC. 2015

Le Maire,

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué



M. Romain GRAU

17 DEC 2015
17 DEC 2015